

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE? C'EST SIMPLE!

- 1. Connectez-vous sur le site : myaccount.transport.michelin.fr
- 2. Créez votre compte en 45 secondes
- 3. Téléchargez votre facture d'achat avant le 01/02/2016

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION MICHELIN POIDS LOURD DE NOVEMBRE 2015

Pourront bénéficier des remboursements suivants : 40 € HT par pneu 13 R 22.5 X® WORKS™ XZY et XDY, 315/80 R 22.5 X® WORKS™ XZY et XDY, 385/65 R 22.5 et 445/65 R 22.5 XZY 3 ; 20 € HT par pneu 445/65 R 19.5 XTA 2+ et de diamètres 20 à 22.5 ; 10 € HT par pneu de diamètres 17.5 à 19.5, les factures d'achat d'au moins 4 pneumatiques MICHELIN Poids Lourd Neuf, émises par le revendeur pneumatiques en France métropolitaine, Corse incluse, entre le 01/11/2015 et le 30/11/2015 inclus. Panachage possible entre PPL et GPL pour accéder au palier de 4 pneus :

- Exemple 1 : soit 2 pneus 17.5 et 2 pneus 22.5 = 2x10 € + 2x20 € = soit 60 € remboursés.

- Exemple 2: soit 1 pneu en 17.5, 1 pneu en 13 R 22.5 X® WORKS™ XZY et 2 pneus en 22.5 autre dimension = 1x10€ + 1x40€ + 2x20€ = soit 90€ remboursés.

Sont acceptées pour remboursement les factures d'achat et factures pro-forma. Les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés. Les demandes de remboursement peuvent contenir plusieurs factures d'achat. Le remboursement sera effectué dans un délai de 5 à 6 semaines à compter de l'envoi du dossier complet.

Les coordonnées des demandeurs seront traitées conformément à la Loi 78-17 du

6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette opération n'est pas cumulable avec les autres opérations MICHELIN en cours. Chaque demandeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition ou de suppression des informations le concernant, qui pourra être exercé par demande écrite auprès de la société : manufacture Française des pneumatiques michelin - Direction commerciale poids Lourd France - Z.l. Le Brézet - rue Cugnot - 63 040 Clermont-Ferrand - cedex 9.

